



**Sciences de l'éducation (éducation permanente)
Programmes, cours et politiques de l'Université
2018-2019**

Renseignements sur la publication

Publié par

Gestion de l'effectif étudiant
Université McGill
3415, rue McAvish
Montréal (Québec) H3A 0C8
CANADA

Contenu intégral © 2018 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et à d'autres aspects relatifs aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans préavis.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched

1 Sciences de l'éducation à l'École d'éducation permanente

1.1 Sciences de l'éducation (École d'éducation permanente) à McGill

Enseignez-vous temps plein ? Aimerez-vous améliorer vos compétences, apprendre de nouvelles stratégies d'enseignement ou acquies dans un champ d'études spécialisées ? La Faculté des sciences de l'éducation, de l'appui administratif de l'école d'éducation permanente offre des possibilités de perfectionnement professionnel temps partiel. Ces programmes permettent aux agents d'éducation d'acquies et de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences en se familiarisant avec de nouvelles spécialisations issues des sciences de l'éducation.

Offerts conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation de McGill, ces programmes proposent les enseignants, animateurs et conseillers d'orientation en milieu de vie aux enjeux clés des sciences de l'éducation, dans leurs champs d'application. Les programmes tels que le Diplôme en relations humaines et éducation la vie familiale, le Certificat d'études supérieures en orientation appliquée, l'enseignement, et le Certificat en intégration scolaire peuvent élargir les horizons professionnels tout en aidant les agents d'éducation à mieux gérer les réalités des salles de cours en évolution.

Le bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations offre une myriade de programmes en enseignement, alphabétisation et culture pour les peuples indigènes. La Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec diverses communautés et établissements indigènes, offre des programmes au sein des communautés sur le campus. Les programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations comprennent une première certification pour enseignants, au baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'enseignement, et au perfectionnement professionnel.

1.2 Coordonnées

Faculté des sciences de l'éducation
3700, rue McAvish, bureau 243
Montréal QC H3A 1Y2
Téléphone : 514-398-7042
Télécopieur : 514-398-4679
Courriel : isa.education@mcgill.ca
Site Internet www.mcgill.ca/continuingstudies/ea-of-study/education

2 Les programmes des Sciences de l'éducation

La mesure que les réalités scolaires et culturelles évoluent, les professeurs et autres agents d'éducation en milieu de vie ont la possibilité d'apprendre de nouvelles stratégies et d'élargir leurs perspectives professionnelles grâce à des études guidées par des spécialistes de l'éducation. McGill offre des sciences de l'éducation et de l'appui administratif de l'école d'éducation permanente de nombreuses possibilités de perfectionnement professionnel pour l'approfondissement de connaissances déjà acquises et l'acquisition de nouveaux savoirs dans divers champs d'études, notamment l'orientation appliquée, l'enseignement, l'éducation pour les Premières nations et les Inuits, y compris les enjeux linguistiques et culturels, scolaire, les relations humaines et l'éducation la vie familiale. Ces programmes et cours enrichissants sont des outils idéaux pour les enseignants désireux d'améliorer leurs compétences grâce à des études temps partiel.

2.1 Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants

La Faculté des sciences de l'éducation offre les programmes suivants :

Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants

[section 2.3.2 Diplôme \(Dip.\) relations humaines et éducation la vie familiale \(30 unités\)](#)

[section 2.4.1 Certificat d'orientation](#)

Programmes de perfectionnement professionnel des enseignants

section 2.7.1Certi@cat (Cert.) ducation pour les ~~Eni~~res nations et les Inuits (60 unit s)

section 2.7.2Certi@cat (Cert.) langue auto~~to~~ne et alphab tisation des auto~~to~~nes (30 unit s)

section 2.7.3Certi@cat (Cert.) enseignement interm ~~de~~ans les communit s auto~~to~~nes (30 unit s)

section 2.7.4Certi@cat (Cert.) leadership p dagogique pour les ~~Eni~~r

Le programme nécessite l'obtention d'un total de 30 unités. Les étudiants sont priés de prendre rendez-vous avec leur conseiller pédagogique pour le choix des cours.

Pour plus de renseignements, s'adresser au coordonnateur du programme, Département de psychopédagogie et de counseling au 514-398-4248.

2.3.2 Diplôme (Dip.) relations humaines et éducation à la vie familiale (30 unités)

Ce programme est conçu pour ceux et celles qui, bien que qualifiés dans leur domaines professionnels respectifs, souhaitent acquérir des compétences complémentaires en communication humaine, en animation de groupe et en techniques de médiation.

Cours

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès du coordonnateur de programmes du Département de psychopédagogie et de psychologie de l'éducation en composant le 514-398-4248 ou www.mcgill.ca/edu-ecp

2.4.1 Certificat d'études supérieures (Cert. étu. sup.) orientation appliquée à l'enseignement (15 unités)

L'objectif de ce programme est de renforcer les connaissances et les compétences des enseignants en relations interpersonnelles, communication, technique d'entrée, organisation de groupes et leadership, intervention en cas de crise, ainsi qu'en évaluation et planification professionnelles. Dans chacun de ces domaines de compétence, le programme apprend aux participants à reconnaître les situations et à se tourner vers un conseiller personnel ou professionnel, un psychologue ou un autre professionnel. Le programme concerne l'enseignement primaire et secondaire.

Ce certificat d'études supérieures ne donne pas aux diplômés le droit de exercer le counseling ou la psychologie à titre professionnel (c'est-à-dire de mener des évaluations psychologiques ou de fournir des services de psychothérapie), ou de prendre le titre de conseiller ou de psychologue car ce sont des titres réservés. Les programmes conduisant à l'obtention du titre de conseiller ou de psychologue sont offerts par la section Counseling et psychologie de l'éducation (Counseling et psychologie scolaire et appliquée) ou Psychologie (Psychologie clinique) de l'annuaire des études supérieures et postdoctorales.

Cours obligatoires (6 unités)

EDPC 542	(3)	Counselling Role of the Teacher
EDPC 562	(3)	Career Education and Guidance

Cours complémentaires (9 unités)

Au choix parmi les cours suivants :

Remarque : Ces cours (ou d'autres) pourraient être suivis les ans en alternance.

EDPC 501	(3)	Helping Relationships
EDPC 502	(3)	Group Processes and Individuals
EDPC 504	(3)	Practicum: Interviewing Skills
EDPC 505	(3)	Crisis Intervention Processes
EDPC 507	(3)	Practicum: Group Leadership Skills
EDPI 543	(3)	Family, School and Community

2.5 Certificat d'études supérieures en éducation autochtone pour éducateurs non autochtones

L'objectif de ce programme est de fournir aux enseignants non autochtones actifs un perfectionnement professionnel visant à accroître leur efficacité comme enseignants dans les programmes de l'école. Le programme est composé de 20 unités de sujets particulièrement importants dans les écoles autochtones, tels que la socialisation culturelle, les approches d'enseignement culturellement adaptées, l'enseignement d'une langue seconde et l'histoire des peuples autochtones et des cultures.

Critères d'admission

1. Diplôme de premier cycle avec une moyenne pondérée cumulative minimale de 3,0 sur 4,0 ou de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études universitaires.
2. Score minimal de 86 (iBT ; 550 pour le test PBT) et 80 (TOEFL) pour les étudiants étrangers dont l'anglais n'est pas la langue maternelle et qui n'ont pas obtenu un diplôme universitaire reconnu d'un établissement dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Les candidats sont normalement employés en tant qu'enseignant par un des bureaux de la formation des maîtres inuits et des Premières nations, qui sont recommandés le candidat. La décision finale pour l'admission de candidats appartient à McGill.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

James Howden, Directeur
Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations (Office of First Nations and Inuit Education)
Téléphone : 514-398-4527
Courriel : james.howden@mcgill.ca
Site Web : www.mcgill.ca/dise

2.5.1 (Cert. étu. sup.) enseignement autochtone pour les éducateurs non autochtones (15 unités)

Ce programme de 15 unités menant à un certificat de deuxième cycle

coles des autochtones, tels que la socialisation culturelle, les approches d'enseignement culturellement ad quates, l'enseignement d'une langue seconde et l'histoire des peuples autochtones et de leurs cultures.

Cours obligatoires (15 unités)

EDEC 590	(3)	Culturally Appropriate Teaching
EDEC 591	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEM 502	(3)	Indigenous Family Dynamics and Supporting Institutions
EDEM 503	(3)	Research Seminar In Indigenous Studies
EDSL 505	(3)	Second Language Acquisition Applied to Classroom Contexts

2.6 Certificat en intégration scolaire

Ce programme est conçu pour préparer les enseignants titulaires et non titulaires des étudiants qui présentent des besoins particuliers.

Critères d'admission

1. Appartenir à l'une des catégories suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ET soumettre une lettre de l'établissement d'enseignement confirmant que le candidat est titulaire d'un poste d'enseignant, d'un poste de professionnel non enseignant ou d'adjoint d'enseignement ou indiquant que ce dernier participe à titre de volontaire ou membre de la communauté aux activités de l'école; f 502 f 502vingue secosionnels s9 6c tesrtcln22seF3 MF3 nt/F2 8.1 Tf (cole;)/F4 8.1 Tf cole;

EDPI 543 (3) Family, School and Community

Cours complémentaires (6 unités)

6 unités au choix parmi les cours suivants :

EDPE 496	(3)	Individual Reading Course
EDPI 446	(3)	Special Topics
EDPI 450	(3)	Computers and Special Needs
EDPI 527	(3)	Creativity and its Cultivation
EDPI 539	(3)	Field Work 1
EDPI 540	(3)	Field Work 2

D'autres cours complémentaires peuvent éventuellement être approuvés par le directeur du programme. D'autres renseignements peuvent être obtenus en envoyant un courriel ecpundgrad.education@mcgill.ca. Les cours indiqués ci-dessus ne sont pas nécessairement obligatoires. Prière de vérifier la disponibilité des cours sur [Mines](#).

2.7 Programmes pour les Premières nations et les Inuits

Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations

La Faculté des sciences de l'éducation collabore avec diverses communautés et établissements autochtones afin d'offrir des programmes dont les cours sont donnés à McGill ou hors-campus. Le Bureau de la formation des maîtres inuits et des Premières nations collabore à

- la Kativik Ilisarniliriniq;
- la Commission scolaire criée;
- le Kahnawake Education Centre;
- le Centre de l'éducation de Kanehsatàk

et plusieurs autres communautés autochtones au Québec afin de développer des programmes en enseignement et de développer des programmes de développement professionnel. Le programme en enseignement vise l'obtention d'un certificat en enseignement soit pour les communautés inuites et des Premières nations ou pour le Québec dans son ensemble. Le Bureau travaille également de concert avec les départements afin de répondre aux besoins de formation spécifiques des autochtones.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le [Département d'études intégrées en sciences de l'éducation](#) au 514-398-4527.

Pour des descriptions détaillées des exigences relatives à ces programmes, se reporter à la [Faculté des sciences de l'éducation](#) - Premier cycle > Programmes d'études > Programmes pour les Premières nations et les Inuits

2.7.1 Certificat (Cert.) éducation pour les Premières nations et les Inuits (60 unités)

Ce programme de 60 unités donne aux Autochtones, Cris, Inuits, Micmacs, Mohawks et Naskapis la formation nécessaire pour devenir des enseignants qualifiés. Il est offert à temps partiel dans les communautés autochtones du Québec, en collaboration avec la Commission scolaire criée, la Commission scolaire Kativik et d'autres administrations scolaires micmaques, mohawks et algonquines, par exemple.

EDEC 201	(1)	First Year Professional Seminar
EDEC 253	(1)	Second Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
EDFE 200	(2)	First Field Experience (K/Elem & Secondary)
EDFE 256	(3)	Second Field Experience (Kindergarten/Elementary)
EDFE 300	(5)	Indigenous Education Field Experience

Cours complémentaires (36 unités)

6 unités parmi les cours de langues vivantes, selon le groupe de langue et la connaissance de celle-ci.

Algonquin

EDEC 270	(3)	Algonquin Heritage Language 1
EDEC 271	(3)	Algonquin Heritage Language 2
EDEC 272	(3)	Algonquin Language 1
EDEC 273	(3)	Algonquin Language 2

Cri

EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2

Inuktitut

EDEC 289	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar
EDEC 342	(3)	Intermediate Indigenous Language
EDEC 344	(3)	Advanced Indigenous Language

Mi'kmaq

EDEC 237	(3)	Mi'kmaq Heritage Language 1
EDEC 238	(3)	Mi'kmaq Heritage Language 2
EDEC 239	(3)	Mi'kmaq Language 1
EDEC 240	(3)	Mi'kmaq Language 2

Mohawk

EDEC 275	(3)	Mohawk Heritage Language 1
EDEC 276	(3)	Mohawk Heritage Language 2
EDEC 277	(3)	Mohawk Language 1
EDEC 278	(3)	Mohawk Language 2

Naskapi

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2

30 unités puisées dans l'un des trois parcours :

Parcours A : Généraliste

Parcours B : éducation physique

Parcours C : Culture et langue

À l'heure de sélectionner un choix pertinent, les étudiants consultent le conseiller au programme pour sélectionner des cours dans la liste des cours complémentaires

Parcours A : Généraliste

30 unités prises dans la liste de cours suivante :

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 260	(3)	Philosophical Foundations
EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 223	(3)	Language Arts
EDEE 230	(3)	Elementary School Mathematics 1
EDEE 245	(3)	Orientation in Education
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 253	(3)	Kindergarten Classroom Pedagogy
EDEE 270	(3)	Elementary School Science
EDEE 273	(3)	Elementary School Science 2
EDEE 280	(3)	Geography, History and Citizenship Education
EDEE 283	(3)	Social Studies Pedagogy
EDEE 325	(3)	Children's Literature
EDEE 332	(3)	Teaching Elementary Mathematics 2

262 Geograph

gm (aluation)Tj 1 0 0 1 165.364 408.341 01 (355 cm) 5 0 0 1 288.564 408.341 MatP2 221..341 MatP2 221..341@u ((3 84087 4 0 0 1 288.564

EDKP 229	(1)	Ice Hockey 1
EDKP 240	(1)	Winter Activities

Parcours C : Culture et langue

30 unités puisées dans la liste de cours suivante:

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEA 243	(3)	Cultural Skills 2
EDEA 244	(3)	Cultural Skills - Fall
EDEA 245	(3)	Cultural Skills - Winter
EDEA 246	(3)	Cultural Skills - Spring
EDEA 247	(3)	Cultural Skills - Summer
EDEC 263	(3)	Information Communication Technology in Indigenous Literacy
EDEC 342	(3)	Intermediate Indigenous Language
EDEC 344	(3)	Advanced Indigenous Language
EDEE 230	(3)	Elementary School Mathematics 1
EDEE 245	(3)	Orientation to Education
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 270	(3)	Elementary School Science
EDEE 283	(3)	Social Studies Pedagogy
EDEE 332	(3)	Teaching Elementary Mathematics 2
EDEE 347	(3)	Grammar and Composition 1
EDEE 348	(3)	Grammar and Composition 2
EDEE 353	(3)	Third Year Professional Seminar (Kindergarten/Elementary)
EDEE 355	(3)	Classroom-based Evaluation
EDEE 370	(3)	Traditional Indigenous Life Skills
EDEE 371	(3)	Integrating Indigenous Storytelling and Creative Writing
EDEE 373	(3)	Traditional Healing
EDEE 383	(3)	Oral and Family History
EDKP 241	(3)	Indigenous Physical Activities

2.7.2 Certificat (Cert.) langue autochtone et alphabétisation des autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités s'adresse aux étudiants algonquins, cris, inuits, micmacs et Mursu qui souhaitent approfondir leurs connaissances des langues autochtones, notamment sous forme écrite. Il s'adresse essentiellement à ceux qui se destinent à l'enseignement de leur langue autochtones.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un baccalauréat en enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Ed.

Cours obligatoires (6 unités)

EDEC 342	(3)	Intermediate Indigenous Language
EDEC 344	(3)	Advanced Indigenous Language

Cours complémentaires (18 unités)

18 unités choisies selon les options suivantes :

Cours de langue

6 unités parmi les cours de langues autochtones : (ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes pour les Premières Nations et les Inuits) y compris un cours d'au moins (3 unités) de langue autochtone comme langue maternelle (exemple, EDEC 241 Cree Language 1) et un cours de seconde langue (3 unités) dans la même langue (exemple, EDEC 242 Cree Language 2).

EDEC 227	(3)	Naskapi Language 1
EDEC 228	(3)	Naskapi Language 2
EDEC 239	(3)	Mikmaq Language 1
EDEC 240	(3)	Mikmaq Language 2
EDEC 241	(3)	Cree Language 1
EDEC 242	(3)	Cree Language 2
EDEC 272	(3)	Algonquin Language 1
EDEC 273	(3)	Algonquin Language 2
EDEC 277	(3)	Mohawk Language 1
EDEC 278	(3)	Mohawk Language 2
EDEC 289	(3)	Inuktitut Orthography and Grammar

Cours en sciences de l'éducation

12 unités parmi les cours suivants :

EDEA 242	(3)	Cultural Skills 1
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 403	(3)	The Dialects of Inuktitut
EDEE 223	(3)	Language Arts
EDEE 240	(3)	Use and Adaptation of Curricula
EDEE 243	(3)	Reading Methods in Inuktitut/Cree
EDEE 248	(3)	Reading and Writing Inuktitut/Cree
EDEE 345	(3)	Literature and Creative Writing 1
EDEE 346	(3)	Literature and Creative Writing 2
EDEE 347	(3)	Grammar and Composition 1
EDEE 348	(3)	Grammar and Composition 2
EDEE 373	(3)	Traditional Healing
EDEE 383	(3)	Oral and Family History
EDES 365	(3)	Experiences in Communications
EDPE 304	(3)	Measurement and Evaluation

Cours à options (6 unités)

6 unités parmi des cours appropriés, approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières Nations et les Inuits.

2.7.3 Certificat (Cert.) enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones (30 unités)

Ce programme de 30 unités vise l'acquisition des compétences et aptitudes nécessaires pour les enseignants autochtones dans des écoles intermédiaires de leur communauté. Il ne conduit pas à l'obtention d'un titre d'enseignement principal. Il prépare plutôt les enseignants autochtones bilingues ou ayant une connaissance de la langue autochtone et qui sont déjà enseignants à pratiquer l'enseignement de la même manière qui soit appropriée sur le plan du développement et le plan culturel. Le programme porte sur les besoins psychologiques, émotionnels et sociaux particuliers des adolescents autochtones et le rôle des enseignants est de faciliter la transition entre l'école primaire et l'école secondaire.

Ce certificat peut être suivi conjointement et complété dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un baccalauréat d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B. Ed.

Cours obligatoires (15 unités)

EDEC 245	(3)	Middle School Teaching
EDEC 246	(3)	Middle School Curriculum
EDFE 210	(3)	Middle School Practicum
EDPE 377	(3)	Adolescence and Education

3 unités parmi les cours suivants :

EDEC 302	(3)	Language and Learning - Curriculum
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

Matière principale (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études principal du baccalaurat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires de l'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Matière secondaire (6 unités)

6 unités parmi les cours du domaine d'études secondaire du baccalaurat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires de l'enseignement, ceux-ci approuvés en consultation avec le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours en sciences de l'éducation (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants ou d'autres cours approuvés par le directeur des programmes en sciences de l'éducation pour les Premières nations et les Inuits.

EDEA 241	(3)	Basic Art Media for Classroom
EDEC 220	(3)	Curriculum Development
EDEC 243	(3)	Teaching: Multigrade Classrooms
EDEC 591	(3)	Cultural Values and Socialization
EDEE 444	(3)	First Nations and Inuit Curriculum
EDKP 241	(3)	Indigenous Physical Activities
EDPT 200	(3)	Integrating Educational Technology in Classrooms
EDSL 247	(3)	Second Language Education in Indigenous Communities
EDSL 305	(3)	L2 Learning: Classroom Settings

2.7.4 Certificat (Cert.) leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités)

Le certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits (30 unités) comporte cinq (5) objectifs principaux : (1) l'acquisition des compétences de base que possèdent les leaders dans le domaine de l'éducation, (2) la promotion de l'autonomie permettant aux leaders de travailler avec les parents pour créer une approche communautaire, (3) la prise de conscience de l'apprentissage holistique et du développement de l'élève et du rôle des leaders enseignants dans le renforcement du développement, (4) le maintien de l'interculturalité et de la continuité des valeurs et des aspirations communautaires et culturelles au sein de la structure administrative de l'école et des autres milieux éducatifs et (5) la connaissance et le soutien des objectifs pédagogiques et du cadre administratif du système éducatif.

Cours obligatoires (18 unités)

EDEC 203	(3)	Communication in Education
EDEC 222	(3)	Personnel Management and Group Skills
EDEC 311	(6)	Resource Management
EDEC 312	(3)	Practicum in Educational Leadership
EDEM 502	(3)	Indigenous Family Dynamics and Supporting Institutions

Cours complémentaires (12 unités)

12 unités choisies parmi la liste ci-dessous ou tout autre cours approuvé par le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

EDEC 230	(3)	Conflict Resolution
EDEC 233	(3)	Indigenous Education
EDEC 244	(3)	Issues in Aboriginal Education
EDEC 262	(3)	Media, Technology and Education
EDEE 245	(3)	Orientation to Education
EDEE 340	(3)	Special Topics: Cultural Issues
EDES 365	(3)	Experiences in Communications

2.7.5 Baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement (enseignement primaire) — enseignants autochtones (90 unités)

Ce programme de 90 unités est conçu pour les enseignants qui possèdent déjà un brevet d'enseignement au niveau primaire et qui souhaitent acquies un diplôme de baccalauréat en sciences de l'éducation. Normalement, obtenir un minimum de 60 unités dans le cadre du programme, dont 30 au maximum peuvent être transférées d'autres établissements. Les unités peuvent être transférées de programmes sanctionnés par des certificats en technologies de l'éducation, enseignement des langues secondes, éducation pour les Premières nations et les Inuits, éducation intermédiaire, éducation pour l'alphabétisation des populations autochtones, éducation parallèle. Des unités peuvent également être transférées du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits, celui-ci normalement terminé avant le B.éd. Les étudiants qui s'inscrivent au baccalauréat en sciences de l'éducation pour les professeurs titulaires de l'enseignement après un certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits doivent obtenir un total de 120 unités; 60 dans le cadre du certificat et de 60 dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation.

Le certificat en alphabétisation des autochtones, le certificat en enseignement intermédiaire dans les communautés autochtones ou le certificat en leadership pédagogique pour les Premières nations et les Inuits peuvent être suivis conjointement et complétés dans le cadre du baccalauréat en sciences de l'éducation pour les enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement si l'étudiant satisfait aux exigences du B.éd.

Ce programme ne mentionne pas d'autres cours supérieurs.

Cours complémentaires

Les candidats inscrits à ce programme complèteront un total de 90 unités selon le modèle ci-après.

Concentration (30 unités)

30 unités dans cinq (5) domaines d'études pertinents à l'enseignement au primaire d'après un modèle de 12-9-3-3-3 (c'est-à-dire 12 unités dans une matière, 9 unités dans une deuxième matière, et 3 unités dans chacune des trois (3) autres matières), ou 30 unités dans trois domaines selon un modèle de 15-9-6.

Remarque : Les domaines d'études pertinents à l'enseignement au primaire sont, en termes généraux, les arts (arts, musique et théâtre), l'anglais, le français, les sciences, les mathématiques, l'éducation physique, l'enseignement moral et religieux, les études sociales, la technologie pédagogique et les langues autochtones.

Développement culturel (15 unités)

15 unités parmi des cours qui encourageront le développement culturel du candidat. Ceux-ci seront choisis en consultation avec le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

Concentration en enseignement (30 unités)

30 unités. La concentration en enseignement est normalement complétée dans le cadre du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits.

Cours à option (15 unités)

15 unités choisies par le candidat, après consultation avec le directeur des programmes de formation des maîtres inuits et des Premières nations.

2.7.6 Certificat en formation de conseillers pédagogiques et des Premières nations (30 unités)

Ce programme est offert par le Département de psychopédagogie et psychologie du counseling par l'intermédiaire du Bureau de formation des maîtres autochtones.

Ce programme de 30 unités est conçu pour donner aux conseillers des écoles autochtones une formation qui leur permettra de découvrir les principes et la pratique des services personnels tels qu'ils sont appliqués dans le milieu de l'éducation; de perfectionner leurs habiletés personnelles et de modifier ou d'adapter leurs services et leur contenu pour mieux tenir compte des besoins culturels et éducatifs des étudiants autochtones communautaires.

Les titulaires de ce certificat pourront obtenir le titre de conseillers scolaires et pédagogiques au sein des services d'éducation autochtones.

Cours obligatoires (21 unités)

EDPC 201	(3)	Introduction to Student Advising
EDPC 202	(3)	Helping Skills Practicum 1
EDPC 203	(3)	Helping Skills Practicum 2
EDPC 205	(3)	Career/Occupational Development
EDPC 208	(3)	Native Families Dynamics
EDPC 209	(3)	Basic Crisis Intervention Skills
EDPC 210	(3)	Field Experience

Cours complémentaires (9 unités)

9 unités parmi les cours de la liste ci-dessous ou tout autre cours pertinent et approuvé par le directeur de programme.

L'inscription aux cours EDEM 502, EDKP 204, d'autres cours offerts par des départements autres que le Département de psychopédagogie et de psychologie du counseling, ou dans d'autres programmes de ce département dépend de la disponibilité des places dans ce programme (soit simultanément) ou des dispositions particulières établies au département ou programme. Le directeur de programme s'occupera d'établir les contacts, le cas échéant.

EDEM 502	(3)	Indigenous Family Dynamics and Supporting Institutions
EDKP 204	(3)	Health Education
EDPI 211	(3)	Social and Emotional Development

2.8 Règlements universitaires

Il appartient aux étudiants de lire, de comprendre et de respecter les règlements et procédures indiqués dans cet annuaire.

Résultats universitaires

La note minimale requise pour tous les cours obligatoires. La note D sera autorisée pour un cours optionnel qui ne constitue pas un cours préalable aux autres cours du programme. Les étudiants ne peuvent reprendre un cours qu'ils ont échoué qu'une seule fois. Une moyenne cumulative minimale de 2,0 est exigée pour l'obtention du diplôme.

Durée des études

Le délai normalement accordé pour mener bien un programme de 30 unités est de cinq ans dans le cas d'un programme à temps partiel, et de 28 mois dans le cas d'un programme à temps plein. Les étudiants qui dépassent ce délai peuvent présenter par écrit une demande de prolongation que le directeur peut approuver dans certains cas. Les étudiants qui ne suivent aucun cours de leur programme pendant un an doivent présenter une nouvelle demande d'admission et éventuellement satisfaire aux nouveaux critères en vigueur.

La durée des études nécessaires à l'obtention du certificat en éducation pour les Premières nations et les Inuits de 60 unités ne peut dépasser douze ans. L'Université se réserve le droit de demander à un étudiant de reprendre un cours après un délai de cinq ans si elle juge qu'une interruption trop longue est survenue au cours de ses études.

Stages d'enseignement

Si le programme comprend un stage obligatoire (pratique ou d'enseignement), l'étudiant doit obtenir la mention Succès (S). L'étudiant qui obtient ce V doit se retirer du programme, mais peut présenter une nouvelle demande d'admission au début des stages et des années suivantes. L'étudiant doit présenter un dossier scolaire satisfaisant pour obtenir un stage.

Reconnaitances d'antécédents et transferts d'unités

Pour obtenir une reconnaissance d'antécédents ou des transferts d'unités, les étudiants doivent apporter la preuve qu'ils ont suivi des cours qualifiants à l'Université McGill ou ailleurs. Nous rappelons aux étudiants que les cours qu'ils ont suivis au plus de cinq (5) ans ne peuvent entrer en ligne de compte pour une reconnaissance d'antécédents. Ils doivent obtenir l'autorisation du directeur concerné. Neuf unités au maximum peuvent être reconnues. L'étudiant doit en outre avoir obtenu la note minimale C aux cours visés.

Conseillers

Des conseillers pédagogiques sont à la disposition des étudiants dans chaque département concerné.

